

DOSSIER

SANTÉ AU TRAVAIL

Anne-Sophie Balle, Fabrice Dedieu et Claire Nillus



Michael Lumborgso/REA



CE QUE VIVENT LES FEMMES

LES SPÉCIFICITÉS DU CORPS
FÉMININ NE DOIVENT PLUS
ÊTRE DISSIMULÉES AU NOM
DE L'ÉGALITARISME FEMMES-
HOMMES AU TRAVAIL.
LE BIEN-ÊTRE DES FEMMES
EN DÉPEND.



« Les femmes s'esquintent de plus en plus au travail »

La santé des femmes au travail est un sujet qui a longtemps été ignoré au nom de l'égalitarisme à la française. Un phénomène qui a retardé les politiques de prévention en la matière, selon Florence Chappert, responsable du projet « Genre, santé et conditions de travail » de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact).

QUELQUES CHIFFRES

Entre 2001 et 2019, les **accidents de travail ont augmenté de 42% chez les femmes**, et le risque est le même aujourd'hui dans le secteur des services à la personne que dans le BTP.



2 fois plus de TMS

Les femmes sont deux fois plus exposées aux **troubles musculosquelettiques** (TMS) que les hommes.

26% de risques en plus de développer un cancer du sein pour les **femmes qui travaillent la nuit**

(source : Inserm).



3 x plus de signalements

de **souffrance psychique** chez les femmes.

20% des femmes ont **subi au moins un fait de violence** (agression, harcèlement...)

dans le cadre du travail au cours de l'année 2021.



2 x plus de discriminations

au travail à l'encontre des **femmes enceintes** ou **mères d'un enfant en bas âge**.

Source : rapport d'information de la délégation aux droits des femmes du Sénat, septembre 2023.

Pourquoi travailler sur la question du genre en santé au travail ?

➔ Avant 2008, date à laquelle l'Anact a décidé d'intégrer la question du genre dans ses actions, il n'y avait pas de données femmes-hommes en santé au travail. Or la première photographie statistique des accidents de travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles, que nous avons pu établir en 2012, constatait une baisse globale des accidents de travail, mais pas pour les femmes¹. Les situations de travail sont différentes selon les sexes, donc les expositions aux risques professionnels aussi.

Pourquoi les femmes subissent-elles plus d'accidents de travail ?

➔ En premier lieu, parce que plus de femmes intègrent des métiers réputés d'hommes que l'inverse. Et lorsque des femmes entrent dans des métiers à dominante masculine (BTP, transports...), elles intègrent des organisations de travail qui ne se sont pas suffisamment transformées, avec des cadences prévues pour des hommes jeunes et en bonne santé, des matériels inadaptés à leur taille, des ports de charge excessifs. Par ailleurs, les métiers à dominante féminine (enseignement, métiers du soin...) ont longtemps été estimés sans risques, invisibilisant les problèmes de santé et retardant les politiques de prévention. Enfin, lorsque des femmes commencent à exercer au premier niveau d'une profession (aide-soignante, assistante...), elles évoluent peu, ont des conditions de travail usantes, ce qui génère une sinistralité plus élevée.

Au nom de l'égalité femmes-hommes, le code du travail a supprimé depuis trente ans toute référence au sexe. Comment différencier sans discriminer ?

➔ Effectivement, montrer qu'il y a plus

d'absentéisme chez les femmes constitue pour le patronat un argument pour ne pas les embaucher... Mais il y a un état de fait : les femmes s'esquintent de plus en plus au travail, tous les indicateurs le disent. Pendant longtemps, au nom d'un prétendu égalitarisme à la française, on a considéré que le travail était le même pour les hommes et les femmes. En réalité, ils et elles ne font pas le même métier – seuls 20% des métiers sont mixtes –, leurs parcours ne sont pas les mêmes, leurs contraintes au travail et hors travail non plus (les femmes continuant d'assumer plus de tâches domestiques). Notre approche est une analyse différenciée mais non discriminante



“LES MÉTIERS À DOMINANTE FÉMININE (ENSEIGNEMENT, SOIN...) ONT LONGTEMPS ÉTÉ ESTIMÉS SANS RISQUES.”

Florence Chappert, responsable du projet « Genre, santé et conditions de travail » de l'Anact.



car elle vise à bâtir des solutions pour améliorer les conditions de travail et la prévention pour toutes et tous.

Malgré tout, il y a encore beaucoup à faire pour lutter contre cette idée selon laquelle les femmes sont « plus fragiles », « ne tiennent pas le coup », etc.

➔ Oui, et pour cela, il faut produire des données sexuées et les clés de compréhension qui vont avec. Sur l'absentéisme, par exemple : l'absence des parents d'enfants de moins de 6 ans est de plus 0,2%², c'est très faible. On peut estimer qu'environ un quart des causes du surabsentéisme des femmes est dû aux arrêts maladie avant maternité, un autre quart est le fait de longues maladies qu'elles ont pendant leur carrière (cancer du sein, endométriose, fibromyalgie) qui surviennent plus tôt que chez les hommes et la moitié est due à la pénibilité et aux contraintes de travail des postes occupés.

Une récente étude³ affirme que les femmes sont plus exposées à la souffrance psychique. Qu'en pensez-vous ?

➔ Les risques psychosociaux ne faisant pas partie des tableaux des maladies professionnelles reconnues par la Sécurité sociale, ils sont difficiles à quantifier. Mais nos constats – à l'instar d'autres études, dont celle que vous évoquez – attestent que les hommes sont globalement plus exposés aux risques physiques et les femmes plus exposées aux risques psychosociaux à cause, là encore, des métiers qu'elles occupent, de leurs exigences émotionnelles, contraintes organisationnelles, etc. Surtout, elles sont

surexposées aux violences sexistes et sexuelles au travail.

Comment améliorer la prévention ?

➔ Au niveau national, nous devons continuer à travailler à un état des lieux consolidé qui n'existe pas encore, car nous ne disposons, à ce jour, que de données partielles. L'Anact pilote aussi l'action « Santé des femmes » du quatrième Plan santé au travail [2021-2025], élaboré par les partenaires sociaux, qui comporte pour la première fois des recommandations dans ce sens. Il préconise de développer un outillage à destination des entreprises pour qu'elles évaluent les risques en prenant en compte leur impact différencié en fonction du sexe (ce qui est désormais obligatoire depuis 2014), pour qu'elles se mobilisent contre les risques de violences sexistes et sexuelles et les intègrent dans leur document unique d'évaluation des risques professionnels [Duerp, lire ci-contre]. Si seulement 50% des entreprises le font – ce qui est regrettable –, ce document est néanmoins un bon levier pour faire évoluer la santé au travail des femmes et des hommes. ●

Propos recueillis par Claire Nillus

1 « Photographie statistique de la sinistralité au travail en France selon le sexe » (entre 2001 et 2019).

2 « Les absences au travail des salariés pour raisons de santé : un rôle important des conditions de travail », Dares Analyses n° 009, 2013.

3 « Conditions de travail et mixité : quelles différences entre professions, et entre femmes et hommes ? », Dares, 19 janvier 2023, document d'études n° 265, Karine Briard.

Un outil peu utilisé

Même si tous les employeurs ont l'obligation de tenir à jour un document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp), qui tient compte du genre des salariés, bien peu le font.

➔ L'évaluation des risques professionnels relève de la responsabilité de l'employeur. Elle s'inscrit dans le cadre de son obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés. Pour cela, il doit remplir un outil spécifique, le document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp). Obligatoire dans toutes les entreprises, quel que soit le nombre de salariés, dans le secteur privé comme dans le public, ce document doit permettre d'appréhender de façon très précise les risques liés à une activité afin de mettre en place les mesures pour les éliminer ou les réduire. Les employeurs doivent l'actualiser une fois par an et à la suite de tout événement impactant les conditions de travail (restructuration d'un service, déménagement, etc.).

La prise en compte du genre dans ce document est obligatoire depuis la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. À ce titre, doivent être mentionnées, face à chaque danger identifié, une évaluation propre aux femmes et une évaluation propre aux hommes (article L4121-3 du code du travail).

« C'est un bel outil ; malheureusement, l'identification genrée n'est jamais faite, constate Véronique Aubry, consultante santé et conditions de travail chez Sextant Expertise. C'est le cas pour le télétravail, qui ne représente pas le même risque pour les femmes, surtout avec des enfants en bas âge à la maison... De même, pour les risques chimiques et le port de charges qui devraient être interdits aux femmes enceintes, comme le travail de nuit, les vibrations, les rayonnements ionisants... »

Rappelons également que le Duerp est parfois le seul document qui soulève la question des violences sexistes et sexuelles au travail dans l'entreprise. ● C. N.

Sous la pression des militants CFDT, la direction du réseau des transports du Yonnais a fini par installer des WC d'appoint aux terminus des lignes de bus de l'agglomération.



Des sanitaires, s'il vous plaît

Minoritaires par rapport à leurs collègues masculins, les femmes conductrices pâtissent depuis des années du manque de sanitaires et de temps de pause insuffisants. Pourtant, le sujet de l'accès aux toilettes est présent dans de très nombreux textes réglementaires à l'intention des entreprises.

Pour pallier le manque de toilettes dans les trains de fret, un article du magazine *Elle* relayait en 2022 la polémique suscitée par un courrier de la SNCF à ses conductrices. Il leur était proposé d'expérimenter une culotte menstruelle qui leur permettait de rester de sept à huit heures avec la même protection hygiénique quand elles ont leurs règles. Si intolérable qu'elle puisse paraître, cette suggestion reflète le manque d'intérêt persistant des employeurs du transport vis-à-vis d'une obligation sanitaire pourtant clairement mentionnée par le code du travail : celui-ci parle pudiquement mais avec force détails des « cabinets d'aisance » et leurs caractéristiques pour être

en conformité avec la réglementation (quantités, dimensions, aération, chauffage, propreté, matériaux, sécurité, assainissement, accessoires d'hygiène, etc.). Il y est précisé également que si la disposition des lieux

“SE RETENIR, ÇA FAIT MAL ET ÇA IMPACTE LA CONCENTRATION.”

Isabelle, conductrice de bus urbains et interurbains sur le réseau de La Roche-sur-Yon.

ne permet pas de mettre en place ces installations, l'employeur est alors tenu de rechercher un local ou un emplacement offrant des conditions au moins équivalentes. C'est loin d'être le cas, notamment dans les entreprises de transport.

Au volant de son camion pendant deux ans, Christelle a souffert de plusieurs infections urinaires pendant cette période. « *Le système D ne suffit pas ! À savoir “se retenir” ou “ne pas boire” ou encore “consommer dans un café pour pouvoir courir aux toilettes”. C'est la galère.* » « *Se retenir, ça fait mal et ça impacte la concentration, et donc la conduite* », ajoute Isabelle, conductrice de bus dans l'agglomération de La Roche-sur-Yon. Sur ce réseau de transport vendéen, qui dessert une dizaine de communes dans un rayon de quinze kilomètres, la section CFDT est mobilisée sur le sujet depuis plus de dix ans. « *Avec 30 conductrices (sur un contingent de 108 chauffeurs), l'accès à des toilettes ne devrait pas être un problème ! Mais on y revient tout le temps, confie Nelly, la déléguée syndicale. Petit à petit, nous avons obtenu qu'il y ait des cabanes en bout*

de ligne. Les premières, il y a cinq ans seulement. Et lorsqu'il y a de l'eau et de l'électricité, c'est le bonheur ! Parfois, il y a juste un petit boîtier à piles pour s'éclairer... et certaines communes rechignent encore à financer des installations correctes en nous renvoyant vers des toilettes publiques. »

« Où et quand s'arrêter ? », une inquiétude permanente pour ces salariées

La section a négocié une coupure de dix minutes toutes les trois heures de conduite, et vingt-cinq minutes au total sur six heures de trajet. « Encore faut-il que ces pauses correspondent sur le parcours à un endroit doté de sanitaires. Il faut aussi prévoir des



Nelly, déléguée syndicale de la section CFDT.

arrêts "tampons", qui permettent de garer le bus cinq minutes dans un environnement sûr pour une urgence. C'est un combat permanent car dans les bureaux où l'on fait les plannings, on n'a pas cela en tête tandis que penser et pouvoir anticiper "où et quand" est une inquiétude permanente des salariées. »

La préoccupation qui conduit certaines conductrices à la déshydratation volontaire entraîne en outre une véritable cohorte de problèmes de santé tels que maux de tête, calculs rénaux, constipation, coups de chaleur. Quant au stress de devoir « se maîtriser », il génère une augmentation significative des troubles musculo-squelettiques, concluent plusieurs études dont celle de la Fédération internationale des ouvriers du transport. « Le droit aux toilettes est un droit humain », rappelle-t-elle dans un plaidoyer pour des installations sanitaires correctes destiné aux employeurs du secteur. C'était il n'y a pas si longtemps, à l'occasion de la Journée mondiale des toilettes qu'elle avait organisée... fin 2019. ● C. N.

Interview

Camille Froidevaux-Metterie « La bataille de l'intime est devenue politique »

PHILOSOPHE, CAMILLE FROIDEVAUX-METTERIE EST AUSSI PROFESSEURE ET CHARGÉE DE MISSION « ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ » À L'UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE.

Vous dites qu'à partir des années 1980, les femmes se sont occupées à devenir des hommes comme les autres. Pouvez-vous développer ?

➤ Au nom de l'égalité, le grand combat des mouvements féministes des années 1970 a été de libérer les femmes de la maternité obligatoire et de leur permettre de reprendre possession de leur corps procréateur. Dans les années 1980-90 et 2000, les femmes ont pu, dès lors, investir massivement la sphère sociale et le monde du travail, et obtenir des postes jusque-là réservés aux hommes. Mais elles l'ont fait comme si elles n'avaient pas de corps. Le monde du travail s'est féminisé statistiquement sans prendre en considération leurs dimensions incarnées. Il a fallu attendre les années 2010 pour qu'une nouvelle génération féministe se ressaisisse de ces aspects, rendant possible, notamment, le mouvement #MeToo. Congés menstruels, endométriose, congés maladie pour des arrêts naturels de grossesse : ce que j'ai appelé la « bataille de l'intime » est devenue politique.

N'est-ce pas réenfermer les femmes dans une nature dont elles cherchaient à s'émanciper ?

➤ Il ne s'agit pas d'enfermer les femmes dans une sorte de sous-groupe aux caractéristiques communes, encore moins dans une forme d'essence féminine, pas du tout. Il s'agit d'inclure dans la réflexion sur l'égalité les conditions incarnées de leur

existence en prenant en considération le fait que le corps des femmes articule deux dimensions en apparence paradoxales. D'un côté, il est bel et bien toujours le lieu de l'oppression masculine, des discriminations et des violences ; de l'autre, il doit être aussi vecteur d'émancipation. Concrètement, cela implique pour les femmes de reprendre le contrôle de tous les sujets corporels en imposant au monde de l'entreprise de les intégrer.

La dimension incarnée par excellence, c'est la maternité. Or tout se passe, là encore, comme si de rien n'était dans le monde du travail...

➤ J'ai découvert moi-même avec stupeur que devenir mère était totalement invisible dans la vie professionnelle. Je suis frappée par les témoignages recueillis pour l'écriture de mon dernier livre*. Le congé maternité entretient cette illusion qu'il ne s'est rien passé... De retour au travail, les choses sont censées recommencer comme avant alors que les femmes sont lestées de leur nouvelle maternité. Mais cela reste un non-sujet, quand ce n'est pas un motif de discrimination voire de mise au placard. Revenir au corps, c'est redonner du sens et de la légitimité aux bouleversements incarnés de la vie des femmes.

Mais les menstruations, la grossesse, le ménopause dérangent le monde rêvé des hommes qui est, dites-vous, le monde de la constance et de la performance.

➤ Il faut interroger la place du corps dans nos vies. Nos corps sont le lieu de la variabilité, de la vulnérabilité, d'une forme d'inconstance de l'existence. Je pense qu'il faut le rappeler. Cela nous permettrait notamment de renverser les valeurs hypermasculines de l'excellence, de l'infailibilité et de la progression exponentielle. Le modèle féminin du corps variable et sensible doit servir à tous les hommes pour qu'ils comprennent la probabilité d'une défaillance ou d'un coup d'arrêt, des aléas auxquels ils sont généralement moins bien préparés. ●

Propos recueillis par C. N.

* *Un si gros ventre. Expériences vécues du corps enceint.* Stock essais/Philosophie Magazine Éditeur, 2023, 240 pages.





ENDOMÉTRIOSE

Le Sgen-CFDT alerte le ministère

Depuis 2022, la CFDT de l'Éducation nationale appelle à des mesures pour aider les agentes atteintes d'endométriose. Le ministère emploie un million de femmes...

L'endométriose touche une femme sur dix. Peu connue et donc mal soignée, cette pathologie entraîne des douleurs pelviennes chroniques et invalidantes, notamment au moment des règles. Ces douleurs sont la première cause d'absentéisme scolaire de l'adolescente et d'absentéisme professionnel de la jeune femme (source : *ameli.fr*). Grâce à des associations qui mènent un important travail d'information, le sujet émerge peu à peu dans le débat public pour permettre une meilleure prise en compte de cette maladie

par le corps médical. Ainsi, l'association Info-endométriose a signé en 2016 une convention avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse afin de sensibiliser les élèves des collèges et lycées, et faciliter le dépistage précoce de l'endométriose. Un rapport parlementaire de 2020 portant sur les menstruations préconise aussi d'aborder le sujet dès la classe de sixième afin de permettre, notamment, de déconstruire le tabou social et de dissocier ce sujet de l'éducation à la sexualité. Et, en 2022, le ministère s'est associé à la « Stratégie nationale de lutte contre l'endométriose », dont la feuille de route décline les actions à mener en direction des jeunes en milieu scolaire.

“CENT MILLE AGENTES SONT POTENTIELLEMENT VICTIMES D'ENDOMÉTRIOSE AU COURS DE LEUR CARRIÈRE.”

Vincent Loustau, secrétaire fédéral « santé, sécurité et conditions de travail » au Sgen-CFDT.

Tout en saluant cette initiative, le Sgen-CFDT a multiplié, depuis, les alertes concernant l'absence de mesures en direction du personnel féminin : « Cent mille agentes sont potentiellement victimes d'endométriose au cours de leur carrière et les témoignages recueillis par nos équipes syndicales décrivent de nombreuses situations de souffrance au travail », explique

Catherine Cornibert

« Les soignantes connaissent aussi l'usure professionnelle »

DIRECTRICE DE L'ASSOCIATION SOINS AUX PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ, À L'ORIGINE DE LA MAISON DES SOIGNANTS. UN REFUGE POUR PROFESSIONNELS EN SOUFFRANCE*.

Qu'est-ce que la Maison des soignants ?

➡ C'est une structure située à Paris, ouverte en août 2021, et qui s'adresse à tous les professionnels de la santé, qu'ils soient soignants, paramédicaux, du médico-social, des structures administratives. C'est la concrétisation d'un besoin d'accompagnement apparu à la suite de la crise sanitaire. Elle a trois missions : soigner, former et permettre de se ressourcer. En ce qui concerne le soin, elle propose des entretiens avec des psychologues. Côté formation et information, elle organise des journées autour des risques psychosociaux et de la prévention, mais aussi

sur la prévention du suicide et la reconversion professionnelle. Côté ressources, elle propose des ateliers pour gérer son stress et connaître ses droits, ainsi que des groupes de parole. Les professionnels qui viennent sont à 80% des femmes, ce qui est représentatif de la part de femmes parmi les professions de santé.

Quels problèmes rencontrent ces soignantes ?

➡ Ce sont surtout des aides-soignantes et des infirmières qui viennent. Elles connaissent une souffrance globale, physique, psychique et sociale, ressentent de la lassitude,

de la fatigue, de la solitude. Nous essayons alors de les remettre en selle, de casser le cercle vicieux de l'épuisement pour qu'elles reprennent leur santé en main.

Est-ce qu'elles sont exposées à des facteurs importants ?

➡ Oui, par exemple, les aides-soignantes et les infirmières sont souvent très exposées à des charges physiques et mentales, selon les services. Elles prennent en charge le patient, peuvent avoir une relation soignant-soigné plus importante que les médecins, peuvent porter des charges lourdes. Ce sont des métiers durs. Quand on parle d'usure professionnelle, ce n'est pas que chez les mineurs, les soignantes connaissent aussi ce phénomène. Ce n'est pas étonnant qu'au bout de dix ans, elles changent de métier. Hormis cela, les femmes ont des spécificités biologiques, des cycles de vie comme

Vincent Loustau, secrétaire fédéral « santé, sécurité et conditions de travail ».

À l'issue de travaux menés avec les autres organisations syndicales, la CFDT a réussi à faire inscrire en 2023 la lutte contre l'endométriose dans le « projet d'orientations stratégiques ministérielles en matière de politique de prévention des risques professionnels » : « *L'endométriose est une affection féminine invalidante par les douleurs imprévisibles qu'elle peut provoquer et la fatigue qu'elle entraîne et pour laquelle le maintien dans l'emploi peut nécessiter des aménagements de poste* », dit le document. Si le chemin est encore long pour une prise en charge effective de la maladie, notamment à cause du manque de médecins du travail dans l'Éducation nationale, c'est une première victoire, se félicite le syndicat. ● C. N.



En 2022, le ministère de la Santé a lancé la première Stratégie nationale de lutte contre l'endométriose.

la ménopause ou le cycle menstruel, propres à leur état. Il faut également prendre en compte le statut social et familial. Elles peuvent être plus atteintes physiquement, socialement et psychiquement que les hommes. Par ailleurs, les femmes vont plus vers nos services que les hommes; du fait de ces spécificités, elles en ont plus besoin et surtout elles ont moins d'ego pour le faire. Les hommes sont moins enclins à montrer qu'ils sont en souffrance. Tout ça doit être pris en compte pour améliorer la santé des soignantes et leur bien-être. Ça doit se faire avec d'autres professionnels de santé mais il faut aussi responsabiliser les politiques pour créer des environnements favorables aux femmes qui travaillent dans le domaine du soin. ●

Propos recueillis par Fabrice Dedieu

* www.maison-des-soignants.fr

CANCER DU SEIN

Un combat exemplaire de la CFDT-Grand Est

Du fait de leurs horaires décalés et de leurs conditions de travail, certaines salariées sont davantage exposées au risque de développer un cancer du sein. Une réalité méconnue qui a conduit des militants à s'engager sur cette question spécifique, en informant le plus grand nombre et en aidant les victimes à obtenir réparation.

A alertés par un nombre anormalement élevé de cancers du sein parmi le personnel soignant féminin soumis au travail de nuit et aux rayonnements ionisants, des militants de Moselle ont décidé de diffuser, dès 2018, une plaquette d'information dans les établissements de leur périmètre. « *Le but n'était pas de produire une nouvelle étude. La littérature est unanime : le cancer du sein peut être d'origine professionnelle* », résume Lucien Privet, médecin référent de la CFDT, expert en pathologies d'origine professionnelle. Pour cette figure devenue la caution scientifique du groupe CFDT, « *il s'agissait d'informer le plus grand nombre de salariées et d'accompagner celles qui souhaitent faire reconnaître l'origine professionnelle de leur cancer* ».

Réunions publiques d'information

Un travail syndical exemplaire qui a pris une nouvelle ampleur lorsque, début 2023, la Sécurité sociale a reconnu un premier cas de cancer du sein comme maladie professionnelle suite à l'action de la CFDT. « *Le cas de Martine pourrait faire jurisprudence*, explique Brigitte Clément, secrétaire régionale, *que ce soient pour les infirmières ou les autres corps de métier comme les personnels navigants*. » Avec des médecins et des experts, elle

multiplie les réunions publiques d'information dans les centres sociaux et hospitaliers de la région. Trois ont déjà eu lieu depuis mai 2023, réunissant chaque fois une cinquantaine de participantes, et d'autres devraient suivre dans les prochains mois, l'idée étant cette fois de cibler les gros CHU, de Nancy ou Metz. « *D'autres sections régionales CFDT nous signalent aussi des cas similaires, comme à Rennes; on nous demande d'intervenir au cours de journées de sensibilisation* », poursuit l'infatigable militante.

À terme, la CFDT espère une actualisation du tableau des maladies professionnelles incluant le cancer du sein. Une porte pourrait s'ouvrir sur ce point au ministère de la Santé. « *Notre action, ce n'est pas la reconnaissance pour la reconnaissance. Mais des salariées mieux informées pourraient limiter leur exposition aux risques ou tout simplement bénéficier d'un meilleur dépistage* », conclut Brigitte Clément.

Le combat est loin d'être gagné. Une dizaine de dossiers sont suivis par ce « réseau » CFDT. Le Centre international de recherche sur le cancer, lui, estime à 1,3 % le nombre de cancers du sein en lien avec des risques professionnels... ●

Anne-Sophie Balle



Jérôme Chatrin/Expansion-REA